

peut inviter à ses réunions toute personne utile à l'étude de la situation d'un élève. Elle se réunit sur convocation du chef d'établissement et peut proposer des mesures éducatives adaptées à la situation de l'élève concerné, elle assure par ailleurs le suivi des mesures de responsabilisation.

Les mesures conservatoires

(cf décret n°2014-522 du 22 mai 2014)

L'interdiction à titre conservatoire de l'accès de l'établissement à un élève dans l'attente de la réunion du conseil de discipline est élargie aux procédures disciplinaires à l'issue desquelles seul le chef d'établissement se prononce.

Le chef d'établissement peut donc, en cas de nécessité, interdire à titre conservatoire, pour un délai ne pouvant excéder trois jours, l'accès de l'établissement à un élève.

Les sanctions prononcées peuvent être assorties d'un sursis à leur exécution selon les modalités définies à l'article R.511-13-1.

Les sanctions assorties d'un sursis sont alors inscrites au dossier administratif de l'élève.

Les mesures d'encouragement

Les mentions de travail scolaire sont destinées à mettre en valeur les résultats scolaires. Sont inscrits sur le bulletin des élèves :

- les encouragements si des efforts sont constatés par le conseil de classe,
- les félicitations lorsque les résultats et le comportement sont très satisfaisants.

VI - SORTIES PEDAGOGIQUES ET FONCTIONNEMENT ASSOCIATIF

Les sorties pédagogiques avec ou sans hébergement

Durant les sorties, les élèves doivent avoir une tenue et un comportement aussi corrects que ceux exigés dans l'établissement.

Si pour une raison tout à fait exceptionnelle un élève ne peut participer à une sortie, il sera présent dans l'établissement pour y effectuer un travail scolaire.

Toute activité qui a lieu hors de l'établissement sera portée à la connaissance des responsables légaux par un document qui précise les modalités pratiques de cette sortie.

Faute d'autorisation ou d'assurance, l'élève restera dans l'établissement.

Les sorties gratuites sont obligatoires, les payantes sont facultatives.

Les sorties pédagogiques avec hébergement

Un voyage scolaire est un déplacement de plusieurs jours avec nuitées.

Le Conseil d'Administration donne son accord préalable sur le programme du déplacement et les participations financières demandées aux familles.

Le Foyer Socio-Educatif (F.S.E)

Le FSE est une association loi 1901 dont l'un des buts est de favoriser par une aide financière la réalisation de projets pédagogiques.

L'adhésion des élèves et des familles est volontaire.

L'Association Sportive (AS)

Conformément à la loi 1901, l'AS est affiliée à l'Union Nationale du Sport Scolaire (UNSS). Les Associations Sportives de la Cité Scolaire ont pour objet d'organiser et de développer la pratique d'activités physiques et sportives. Par le sport l'UNSS entend contribuer à l'apprentissage de la responsabilité et de la citoyenneté, à l'intégration et à la formation de l'éthique sportive.

La participation aux activités de l'AS implique d'y adhérer.

Un calendrier des activités sportives est présenté à chaque début d'année et le bilan est voté en Conseil d'Administration.

ABSENCE N° 9

Absent(e) le _____ h _____ à _____ h _____
de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Visa Vie
Scolaire

Autorisation de
reprise des cours

Talon conservé par l'Etablissement

ABSENCE N° 9

L'élève _____ classe _____
Absent(e) le _____ de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Date et Signature
du Responsable légal

Talon conservé par l'Etablissement

Plier avant de détacher

ABSENCE N° 10

Absent(e) le _____ h _____ à _____ h _____
de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Visa Vie
Scolaire

Autorisation de
reprise des cours

Talon conservé par l'Etablissement

ABSENCE N° 10

L'élève _____ classe _____
Absent(e) le _____ de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Date et Signature
du Responsable légal

Talon conservé par l'Etablissement

Plier avant de détacher

ABSENCE N° 11

Absent(e) le _____ h _____ à _____ h _____
de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Visa Vie
Scolaire

Autorisation de
reprise des cours

Talon conservé par l'Etablissement

ABSENCE N° 11

L'élève _____ classe _____
Absent(e) le _____ de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Date et Signature
du Responsable légal

Talon conservé par l'Etablissement

Plier avant de détacher

ABSENCE N° 12

Absent(e) le _____ h _____ à _____ h _____
de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Visa Vie
Scolaire

Autorisation de
reprise des cours

Talon conservé par l'Etablissement

ABSENCE N° 12

L'élève _____ classe _____
Absent(e) le _____ de _____ h _____ à _____ h _____
ou du _____ au _____
Motif _____

Rentré(e) le _____ à _____ h _____
Date et Signature
du Responsable légal

Talon conservé par l'Etablissement

Plier avant de détacher